

**CONVENTION DE VEILLE FONCIERE AVEC
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER REGIONAL (EPFR) :
AVENANT DE PROLONGATION**

L'an deux mille neuf, le 2 juin, à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de juin et sous la présidence de **M. Léopold MEYNAUD, Maire**

Date de convocation : 29 mai 2009

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : **21**

Etaient présents : (17) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;

M. Richard BELLET, M. Jean Claude ALLEGRE, M. André SIGNOURET, M. Joaquim BRUNET, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, Adjoint ;

M. Jean Claude FREYCHET, Mme Christine TRAMIER, Mme Sylviane MAUTOUCHET, M. Fabien MONTANARI, M. Gines CERZUELA, M. Gilles ROGIER, Mme Béatrice VIAL, Mme Karine PEBRE, Mme Isabelle BRUSSET, Mme Claire PHILIPPE

Etaient absents : (4) M. Eric SALVI (procuration à M. Freychet), M. Pierre VALLET (procuration à Mme Mautouchet), M. Gérard MARCELLIN (excusé), M. Thierry BLOUVAC.

Secrétaire de séance : Mme Claire PHILIPPE (benjamine de l'Assemblée)

Assistait également à la réunion : M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services

Date d'affichage : 4 juin 2009.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de veille foncière et de définition de projet a été conclue avec l'EPFR le 16 juin 2005 pour une durée de 4 ans

Il s'agissait, dans le cadre des orientations décrites notamment à travers le PLH (Programme Local de l'Habitat de la CoVe), de se donner les moyens de développer des programmes de logements à l'attention particulière des « jeunes » et des personnes âgées.

Dans ce cadre, la commune de Caromb et l'EPFR PACA se sont associés afin de définir un pré projet urbain sur un site en greffe de village, à savoir le quartier de Crochan.

L'étude d'urbanisme initiale a ainsi permis de définir un programme global de 105 logements, répartis en 72 logements aidés (en location et en accession sociale) et 33 logements dits « libres ».

Pour ce faire, l'EPFR PACA a préfinancé l'acquisition d'une emprise foncière comprise dans le périmètre opérationnel et d'une superficie d'environ 5 800 m², laquelle permettrait de réaliser un premier programme de 48 logements d'habitat mixte accompagné d'un commerce.

Monsieur le Maire informe le Conseil que cette première tranche de l'opération fait actuellement l'objet d'une consultation auprès de divers aménageurs.

Dans le but de poursuivre cette politique d'acquisition, le périmètre de veille foncière se doit d'être élargi pour intégrer, le cas échéant d'anciens hangars désaffectés et un terrain nu, limitrophe de l'école primaire.

Monsieur le maire précise que cette opération d'ensemble a été labellisée, au titre de la session 2008 par le Conseil Général de Vaucluse, dans le cadre du programme départemental de soutien aux « opérations d'urbanismes exemplaires en Vaucluse ». Le projet de Caromb a ainsi obtenu le 1^{er} prix, doté d'une subvention globale de 100 000 €.

Fort de ces premières avancées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger la convention signée avec l'EPFR en concluant avec lui un avenant de prolongation de 24 mois à la convention initiale (du 26 juillet 2005 au 25 juillet 2009), ce qui amènerait le terme de cette dernière à la date du 25 juillet 2011. Cet avenant devrait ainsi permettre de procéder à la cession du terrain acquis pour la réalisation d'une opération d'habitat de 48 logements dont 50 % de locatifs sociaux.

Monsieur le Maire précise que les autres clauses de la convention de veille et maîtrise foncière restent inchangées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'APPROUVER le principe d'un avenant de prolongation de 24 mois à la convention initiale de veille foncière et de définition de projet conclue avec l'EPFR, soit un terme fixé à la date du 25 juillet 2011.**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention correspondante avec l'EPFR**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, Transmise le 5 juin 2009.

Le Maire,
Léopold MEYNAUD